

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260409-D_09_04_2026_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026
Publication : 10/04/2026

Délibération n°09-04-2026-009

4.5 Régime indemnitaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Jeudi 9 avril 2026*

Date de convocation	1 ^{er} avril 2026
Date d'affichage	1 ^{er} avril 2026

Membres en exercice	55
Membres présents	51
Votants	53 (dont 2 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 9 avril à 18h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Beauregard à Cherré-Au, sous la présidence temporaire de M. Didier REVEAU, Président sortant.

Etaient présents : 52 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Luc BERNARD, M. Emmanuel BOIS, M. Mathieu BONNET-MADIN, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Bruno CEPRE, Mme Danièle CHARTRAIN, M. Joël CIRON, Mme Dominique COMBE, Mme Christine CORMIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, Mme Sophie DOLLON, M. Jean DUMUR, M. Olivier DURAND, Mme Patricia ÉDET, Mme Odile GESLIN, M. Alexis GITS, Mme Angélique GOURAUD, M. Thierry GUÉRIN, M. Michaël LEBLANC, Mme Sylvie LEMOINE, Mme Caroline LERAT, M. Roland MARCOTTE, M. Nicolas MARHADOUR, M. Dominique MORANCÉ, M. Christophe MOTRON, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, Mme Émilie PAPIN, M. Willy PAUVERT, Mme Céline PELLETIER, Mme Émilie PERROUX, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, Mme Christelle POURCEAU, M. Frédéric POURRIOT, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Marie-Claude ROUILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Laëtitia VEEGAERT, M. Guy WERMEISTER.

Etaient représentés : 0.

Pouvoirs : 2 – Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, M. Jean-Yves HERMELINE ayant donné pouvoir à M. Raymond BELLENCONTRE.

Etaient excusés : 2 - Mme Amandine FOURNIER, Mme Myriam MORAND.

Secrétaire de séance : M. Jannick NIEL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

REGIME INDEMNITAIRE DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-12,
Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

EST INFORME que le régime indemnitaire du Président et des Vice-présidents est déterminé en fonction d'un pourcentage de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique. Pour information, cet indice est actuellement fixé à 1027.

INDEMNITES BRUTES DE FONCTIONS D'ELUS LOCAUX :

POPULATION *	Président		Vice-Président	
	Taux maximum (% de l'indice brut terminal)	Montant brut mensuel maximum	Taux maximum (% de l'indice brut terminal)	Montant brut mensuel maximum
De 20 000 à 49 999	67,50 %	2 775 €	24,73 %	1 017 €

* population totale comptabilisée lors du dernier recensement

PREND ACTE des indemnités votées pour les mandats précédents :

	Président	Vice-Président
2014-2020	67.5% - 2 565,99 €	1 ^{ère} VP - 19,50% - 741,27 € Autres VP - 11,89% - 452,00 €
2020-2026	67.5% - 2 625,35 €	11,89% - 462,46 €

EST INFORME que l'enveloppe indemnitaire globale est limitée à l'indemnité maximale du Président complétée de celles du nombre maximal de vice-présidents (jusqu'à 20% de l'effectif du conseil) et que les indemnités seront revalorisées automatiquement si la valeur de l'indice brut terminal évolue.

PREND ACTE que le Président propose de réduire son indemnité à hauteur de 55,61%.

DECIDE d'appliquer le taux de 55,61% pour le Président, ce qui représente une indemnité brute mensuelle de 2 285,86 €, et le taux de 11,89 % pour l'ensemble des Vice-présidents soit une indemnité brute mensuelle de 488,74 € pour chaque vice-Président, selon les valeurs d'indice en vigueur.

Adopté avec	
Voix pour :	52
Voix contre :	0
Abstention :	1

Fait et délibéré en séance publique
Le 9 avril 2026
Pour extrait conforme
Le 10 avril 2026

Le Secrétaire de séance

M. Jannick NIEL

Le Président

M. Didier REVEAU